



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 MARS 2004

### Délibération n°2004-01

Date de convocation : 18/02/04  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Présents : 22  
Remplacés : 11  
Absents non remplacés : 0  
Votants : 33

L'an deux mil quatre, le quinze mars à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à Roquemaure, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. ALLEMAND - M. BOUILLOT - M. BUIS - M. CORTADE - M. DUPONT - M. DUVERGER - M. JOUBERT - M. PASCAL - M. RANDOULET - M. BEL  
M. BOISSON - M. FOURMENT - M. MILON - M. ROCHEBONNE  
M. CHAMPEL - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. VACCHIANI  
M. FORIEL DESTEZET - M. GUEDES - M. STACHETTI - M. VERNET

#### ETAIENT REMPLACES :

Mme ROIG remplacée par Mme BERARD  
M. GRANIER remplacé par M. CASALIS  
M. MAIGRE remplacé par M. TRUCCO  
M. MELY remplacé par Mme LAUGIER  
M. ROUCH remplacé par M. BANACH  
M. BISCARRAT remplacé par M. PEREZ  
M. FIDELE remplacé par M. BLANCO  
M. TORT remplacé par M. ROUX  
M. GABERT remplacé par Mme LAFAURE  
M. MOUREAU remplacé par M. MARQUIE  
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE

Secrétaire de séance : M. BERTLOT

M. GRUFFAZ rejoint la séance après le vote de la délibération n°5 et reprend la place occupée par M. BEL, titulaire.



**OBJET : Nouvelle élection du Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon**

**RAPPORTEUR : Mme BERARD, doyen d'âge et Président de Séance**

Le Président de séance expose :

Par son courrier en date du 11 février 2004 monsieur le Préfet de Vaucluse demande à notre syndicat de retirer les délibérations n°1, 2 et 3 prises par le conseil syndical en date du 8 janvier 2004.

Il apparaît en effet que suite à l'adhésion de la commune de Saze au Grand Avignon au 1er janvier 2004, la composition du Comité Syndical arrêté au 29 décembre 2003 n'était plus légale et nécessitait une nouvelle désignation par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Le Grand Avignon a donc procédé le 12 mars dernier à la désignation de deux nouveaux membres : Mr BEL, membre Titulaire et Mr SORBIERE, membre Suppléant.

La nouvelle liste des membres titulaires et des membres suppléants est jointe en annexe de la présente délibération.

Il convient désormais, eu égard à ces désignations, de procéder à une nouvelle élection du Président du Syndicat Mixte selon les dispositions des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables au Syndicat Mixte en vertu de l'article L.5211-2 du même code.

Ainsi les dispositions relatives à l'élection du Président du Syndicat Mixte sont celles concernant l'élection du Maire et des Adjoints.

Dès lors, conformément aux articles susnommés du Code Général des Collectivités Territoriales :

- le Comité syndical élit un Président parmi ses membres au scrutin secret à la majorité absolue.
- Nul ne peut-être élu Président s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite donc, mes Cher(e)s Collègues, à procéder à l'élection du Président au scrutin secret selon les modalités définies ci-dessus, conformément aux dispositions des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables au syndicat mixte en vertu de l'article L. 5211-2 du même code.

Je vous demande de bien vouloir désigner à ce titre, Mr Marc BERTLOT, Secrétaire de Séance, en qualité de scrutateur

#### ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Candidature proposée : M. Alain MILON

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

nombre d'inscrits : 33

nombre de votants : 33

nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

suffrages exprimés : 33

majorité absolue : 18

Ont obtenu : M. MILON..... 33 voix

**M. Alain MILON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et a été immédiatement installé.**

Cette délibération remplace la délibération n°1 du 8 janvier 2004.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : **27 MARS 2004**

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain Milon





TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>Communauté d'Agglomération du Grand Avignon</b>			
Marie-Josée ROIG	AVIGNON	François LELEU	AVIGNON
Christian BOUILLOT	AVIGNON	Jean-Pierre BRUN	LE PONTET
Yves DUVERGER	AVIGNON	Claire BERARD	SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Robert ALLEMAND	CAUMONT SUR DURANCE	Jérôme CASALIS	CAUMONT SUR DURANCE
Jacky BUIS	JONQUERETTES	Joseph PLATTO	JONQUERETTES
Alain CORTADE	LE PONTET	Guy QUIOT	LE PONTET
Christian RANDOULET	LES ANGLES	Annie LAUGIER	LES ANGLES
Paul MELY	LES ANGLES	Alain GLASBERG	ROCHEFORT DU GARD
Joël GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel BOLEA	MORIERES LES AVIGNON
Jean-Marie PASCAL	ROCHEFORT DU GARD	Marc BERTLOT	ROCHEFORT DU GARD
Léopold MAIGRE	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	René TRUCCO	SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Geroges BEL	SAZE	Bernard SORBIERE	SAZE
Yves DUPONT	VEDENE	Bernard BONNIER	VEDENE
Robert ROUCH	VELLÉRON	Guy BANACHE	VELLÉRON
Michel JOUBERT	VILLENEUVE LES AVIGNON	Pierre GRUFFAZ	VILLENEUVE LES AVIGNON
<b>Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze</b>			
André TORT	BEDARRIDES	Françoise FORMENT	BEDARRIDES
Serge FIDELE	CADEROUSSE	François BLANCO	CADEROUSSE
Jean-Pierre BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle LAGET	CHATEAUNEUF DU PAPE
Alain ROCHEBONNE	COURTHEZON	Robert ROUX	COURTHEZON
Louis BISCARRAT	JONQUIERES	André PEREZ	JONQUIERES
Alain MILON	SORGUES	Thierry LAGNEAU	SORGUES
Michel FOURMENT	SORGUES	Jean LAMBERT	SORGUES
<b>Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat</b>			
Lucien STANZIONE	ALTHEN LES PALUDS	Guy DENIS	ALTHEN LES PALUDS
Guy MOUREAU	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Jean-Régis MARQUIE	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
Primo VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Jean-Marie MICHEL	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
Christian GROS	MONTEUX	Pierre BLATIERE	MONTEUX
Pierre MARGAILLAN	MONTEUX	Bernard LEMOSSE	MONTEUX
Pierre GABERT	PERNES LES FONTAINES	Henri BERNAL	PERNES LES FONTAINES
Gérard CHAMPEL	PERNES LES FONTAINES	Françoise LAFAURE	PERNES LES FONTAINES
<b>Communauté de Communes des Côtes du Rhône Gardoises</b>			
Jean GUEDES	MONTFAUCON	Joël MAZANERES	MONTFAUCON
Guy VERNET	ROQUEMAURE	Raymond NIETO	ROQUEMAURE
Henri FORIEL DESTAZET	ROQUEMAURE	Jean EUZET	ROQUEMAURE
Christian STACHETTI	SAINT LAURENT DES ARBRES	Christine DI MASCIO	SAINT LAURENT DES ARBRES